

e) de renforcer les institutions internationales traitant d'environnement, y compris le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au cours de la prochaine décennie.

"53. Nous invitons à la négociation, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'une convention-cadre acceptable sur la biodiversité. Celle-ci devrait, si possible, être conclue l'an prochain. Cette convention devrait être essentiellement consacrée à la protection des écosystèmes, en particulier dans les zones riches en espèces, sans entraver les développements positifs dans le domaine des biotechnologies.

"54. Nous restons préoccupés par la destruction des forêts tropicales. Nous enregistrons avec satisfaction les progrès accomplis dans l'élaboration du programme pilote pour la conservation de la forêt tropicale brésilienne, préparé par le gouvernement du Brésil en consultation avec la Banque Mondiale et la Commission des Communautés Européennes, en réponse à l'offre de coopération du Sommet de Houston. Nous souhaitons que se poursuivent d'urgence les travaux menés sous les auspices de la Banque Mondiale, en coopération avec la Commission des Communautés Européennes, dans le cadre de politiques adéquates et en prêtant toute l'attention nécessaire aux problèmes techniques, économiques et sociaux. Nous apporterons notre appui financier à la mise en oeuvre du programme pilote, en utilisant toutes les sources possibles, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les Banques de développement multilatérales et le Fonds pour l'environnement mondial. Lorsque le programme aura été élaboré dans tous ses éléments, nous envisagerons d'apporter bilatéralement un complément à ces concours, afin de pouvoir effectuer des progrès sur le terrain. Nous croyons que des progrès notables sur ce projet auront un impact bénéfique sur le traitement des forêts à la CNUED. Nous accueillons également favorablement l'extension des échanges dette/nature, notamment dans le domaine des forêts.

"55. L'incendie des puits de pétrole et la pollution de la mer dans le Golfe ont montré que nous avons besoin d'une plus grande capacité internationale de prévention et de réaction aux désastres affectant l'environnement. Tous les accords internationaux et régionaux établis dans ce but, y compris ceux relevant de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), devraient être pleinement appliqués. Nous accueillons favorablement la décision du PNUE de créer un centre expérimental pour l'aide d'urgence en matière d'environnement. A la lumière des récents dommages causés par un cyclone au Bangladesh, nous